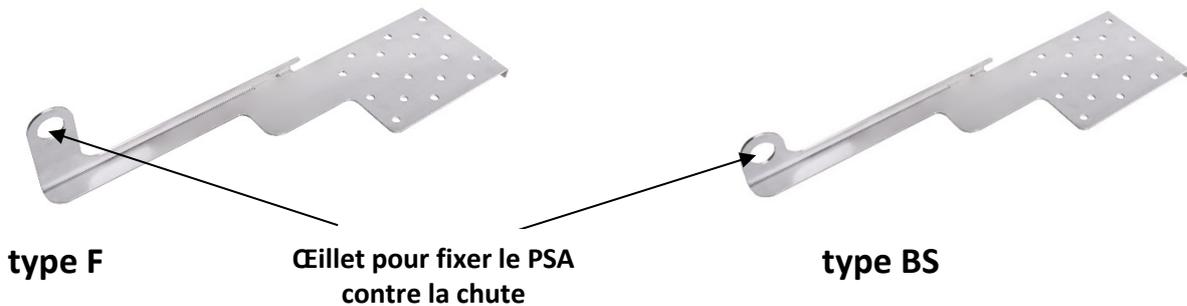


## Consignes de sécurité

### Point d'ancrage Glaro SL Vario BS/F



**Point d'ancrage selon EN 795:2012 Type A. Montage sur bois. Pour 1 personne, testé dans tous les sens de charge.**

**Ce mode d'emploi et de montage est à lire attentivement avant le montage des points d'ancrage.**

Le point d'ancrage Glaro SL Vario en acier inox est monté sur un support vérifié statiquement (p.e. structure portante du toit). Glaro SL Vario sert de point d'ancrage pour l'équipement de protection personnelle contre les chutes. Glaro SL a été testé selon EN 795: 2012 type A (tous sens de charge) pour les charpentes en bois.



**Les notices de montage et d'utilisation sont à étudier avant le montage et à appliquer strictement. Les instructions doivent avoir été lues et comprises par les utilisateurs. Les informations du fabricant sont à observer strictement. La non-observation peut être la cause de dommages personnels.**

## Consignes de sécurité

- Lors du montage du point d'ancrage, il y a lieu d'appliquer les consignes de la LAA (Loi sur l'assurance accidents), de l'OTconst (Ordonnance sur les travaux de construction) et de l'OPA (Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnels).
- Les points d'ancrage de sécurité Glaro SL Vario servent à assurer contre les chutes une personne maximum. Aucune autre charge ne doit être accrochée.
- Les problèmes de santé (troubles cardiaques et de la circulation, prise de médicament, indisposition) sont susceptibles de compromettre la sécurité des travaux en hauteur. En cas de doute, il y a lieu de consulter un médecin avant le montage/l'utilisation.
- Les Glaro SL Vario sont à monter/utiliser exclusivement par des personnes formées aux travaux sur les combles.
- Le Glaro SL Vario ne peut pas être utilisé pour des dispositifs de lignes de vie horizontaux selon EN 795 C.
- Les autres équipements de protection individuelle et toute autre longe doivent répondre aux normes en vigueur et sont soumis au contrôle annuel. (Longes EN 354, absorbeurs d'énergie EN 355, harnais antichute EN 361).

- Le personnel de montage doit faire en sorte que le support convienne à la fixation des points d'ancrage Glaro SL Vario.
- Il faut utiliser impérativement les vis Glaro Turbo, 8x..... mm pour la fixation. La longueur dépend de la construction.
- Les cordes de sécurité sont à fixer au Glaro SL Vario uniquement au moyen de mousquetons adaptés. La pendaison ne peut être exécutée seulement par l'œillet prévu.
- En cas de doute quant à l'utilisation sûre du Glaro SL Vario, il ne doit être utilisé qu'après accord écrit par une personne experte et compétente.
- L'espace au-dessous de la place de travail doit rester libre. L'espace libre requis au-dessous du bord de chute est à observer impérativement aussi pendant l'utilisation et le montage. Pour calculer de l'espace libre, il faut tenir compte ainsi le déchirement de l'absorbeur d'énergie, du déplacement du harnais et de l'allongement de la corde en cas de chute. Il faut en outre observer le mode d'emploi de tout autre équipement de protection individuelle utilisé pour prévenir les chutes.
- Avant d'accrocher quoi que ce soit au Glaro SL Vario, il faut vérifier visuellement l'absence de défauts. Si par exemple le point d'ancrage est plié ou si le revêtement de toit est défectueux, le point d'ancrage ne doit plus être utilisé.
- Sur les toits en pente, il y a lieu d'empêcher le glissement de masses de neige et de glace en montant des pare-neige adaptés.
- Le Glaro SL Vario est à remplacer après avoir été soumis à une charge de chute ou en cas de doute.
- Il y a lieu de prévoir un plan de sauvetage pour les urgences éventuelles dans le cadre des travaux à effectuer.
- Il est strictement interdit de modifier les points d'ancrage de sécurité sans l'accord écrit du fabricant. Ceci vaut aussi pour les réparations.
- Le Glaro SL Vario ne doit entrer en contact avec aucun produit chimique ou substance agressive.
- Les Glaro SL Vario sont identifiables sans confusion possible à tout instant (fabricant, type/modèle, numéro de série, normes EN).
- L'installation de sécurité (y compris les équipements de protection individuelle) est à expertiser une fois par an par une personne compétente. Celle-ci prend les mesures (éventuellement) nécessaires et consigne le résultat de l'expertise sur la fiche de contrôle fournie. Elle vérifie aussi la lisibilité du marquage.
- Si un tiers reprend le système de sécurité, les notices d'instructions et de montage ainsi que les fiches de contrôle sont à transmettre au repreneur.
- Si le Glaro SL Vario est revendu dans un autre pays, le revendeur doit faire en sorte que les modes d'emploi et les instructions de contrôle régulier soient disponibles dans la langue du pays d'utilisation.
- Instance de contrôle:  
DEKRA Testing and Certification GmbH, Dinnendahlstrasse 9, D-44809 Bochum

